



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>SUBVENTION A L'ASSOCIATION « UNE VIE, UN CHAT »</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 32</b> <b>Votants : 36</b> <b>Délib. n°12- 05/03/2024</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 mars, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Néfiach, salle de fêtes sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 27 février 2024

**Présents :** ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** FORASTE Guy (T), LECOINNET Jean-Philippe (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

RF  
Prades

VU le Code de généralité des collectivités territoriales,

Date de réception de l'AR: 12/03/2024

Par délibération n° 13 du DE.10.2023,

le Conseil communautaire a décidé de retenir la société SACPA (ex Chenil Services) de Casteljaloux (47700) comme délégataire pour assurer le service public de fourrière animale, et de lui confier cette mission tout en excluant la prise en charge des chats.

En effet, l'association « La Font del Gat » avait proposé au groupement d'assurer la gestion des chats errants sur la Communauté de communes, en substitut de la solution de fourrière jusqu'alors mise en place sans résultat satisfaisant.

CONSIDERANT que l'association « La Font del Gat » a cessé ses activités au 31.12.20, l'Association « Une vie, Un chat » s'est proposée de reprendre en intégralité les activités de « La Font del Gat ».

Considérant la recrudescence de chats errants, et le recours de plus en plus fréquent aux services de l'association, celle-ci sollicite un soutien financier plus important (25 500€). Il est cependant proposé, comme convenu l'année précédente, de fixer un montant de subvention annuel de 18 000€.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**FIXE** le montant de subvention annuel à 18 000€.

**APPROUVE** le versement de cette subvention annuelle

Fait et délibéré à Néfiach, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
Marc BIANCHINI**

